

 BORDEAUX MÉTROPOLE	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 26 juin 2026	N° 2026-324

Convocation du 20 avril 2026

Aujourd'hui vendredi 26 juin 2026 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Thomas CAZENAVE, Président

ETAIENT PRESENTS :

Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Ariane ARY, M. Jean-Charles ASTIER, M. Christian BAGATE, Mme Isabelle BERRIÉ, Mme Nathalie BOIS HUYGHE, Mme Christine BOST, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Jimmy BOURLIEUX, M. Ludovic BOUSQUET, Mme Céline BOUTE, Mme Fatiha BOZDAG, M. Eric CABRILLAT, M. Gerald CARMONA, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, Mme Chantal CHABBAT, Mme Jacqueline CHADEBOST, M. Gérard CHAUSSET, Mme Anne-Laure CHAZEAU, Mme Camille CHOPLIN, M. Jean Francois CLEDEL, Mme Christelle COTTON, Mme Laure CURVALE, Mme Florence DAMET, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, Mme Cécile DESJAMBES, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Catherine FABRE, Mme Anne FAHMY, Mme Vanessa FERGEAU-RENAUX, Mme Véronique FERREIRA, M. Maël FETOUH, Mme Hélène FLORIAN, M. Alain GARNIER, Mme Sophie GAUDRU, M. Yohann GIACOMETTI, M. Frédéric GIRO, M. Mathieu HAZOUARD, M. Marc KLEINHENTZ, M. Michel LABARDIN, M. Marc LAFOSSE, M. Henri LAGARRIGUE, M. Gwénaél LAMARQUE, M. Jérôme LAMBERT, M. Johnny LEBEAUPIN, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, M. Mayeul L HUILLIER, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Stéphane MARI, M. Jean-Claude MARSAULT, Mme Alexandra MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Bruno NAULEVADE, Mme Laurence NAVAILLES, M. Jeremy NICOL, M. Pierre De Gaétan N JIKAM, M. Taner OZKOSAR, M. Eric OZOUX, M. Luc PASCAL, Mme Pascale PAVONE, M. David PENNETIER, Mme Juliette PEREZ, M. Jérôme PEScina, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. David POULAIN, M. Eric POUILLIAT, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Philippe QUERTINMONT, Mme Valérie QUESADA, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Alexandre RUBIO, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Boubacar SECK, Mme Alexandra SIARRI, M. Georges SIMON, M. Serge TOURNERIE, M. Jean-Luc TRICHARD, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Ariane VAN GHELUE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

Mme Daphné ALATERNE à Mme Ariane ARY
M. Quentin BELAUBRE à Mme Isabelle BERRIÉ
Mme Claudine BICHET à M. Olivier CAZAUX
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à M. Mathieu HAZOUARD
Mme Nathalie LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU
Mme Yana LANGLOIS à M. Johnny LEBEAUPIN
Mme Karine ROUX-LABAT à M. Jean-Marie TROUCHE

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 26 juin 2026	Délibération
		N° 2026-324

Actions de solidarité internationale - Prolongation des conventions de subvention - Décision - Autorisation

Monsieur Pierre De Gaétan N JIKAM présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

1. Contexte

Depuis plus de vingt ans, les collectivités territoriales françaises disposent de dispositifs leur permettant de soutenir des actions de solidarité internationale, notamment dans le cadre de la coopération décentralisée et de l'aide d'urgence.

La loi n° 2005-95 du 9 février 2005, dite « loi Oudin-Santini », autorise l'affectation d'une part des budgets des services d'eau et d'assainissement à ces actions. Ce dispositif est mis en œuvre par Bordeaux Métropole depuis 2013 et le législateur l'a progressivement élargi à d'autres secteurs essentiels, tels que la gestion durable des déchets, l'accès à l'énergie et les mobilités durables.

La délibération-cadre du 30 juin 2023 (n°2023-346), a structuré les interventions de Bordeaux Métropole au moyen d'appels à projets et de financements de gré à gré au bénéfice de territoires partenaires. Les projets soutenus font l'objet de conventions attributives de subvention, dont toute modification des délais d'exécution doit être formalisée par avenant, soumis à l'approbation du Conseil métropolitain.

2. Evolution des délais contractuels des projets soutenus

Les conventions conclues entre Bordeaux Métropole et les porteurs de projets prévoient la transmission d'un rapport intermédiaire dans un délai de neuf mois, puis d'un rapport final au plus tard dix-huit mois après leur signature, conditionnant le versement des différentes tranches de subvention.

Or, plusieurs projets ont connu des décalages de calendrier liés à des contraintes opérationnelles locales, à des ajustements dans l'obtention des cofinancements ou à des reports de phases de travaux indépendants de la volonté des porteurs de projets. Ces retards ont ainsi empêché la transmission des rapports dans les délais contractuels, malgré la poursuite effective des actions sur le terrain.

Conformément aux stipulations contractuelles, l'adaptation de ces délais nécessite la conclusion d'avenants. En l'absence de transmission des rapports dans les délais, la poursuite du versement des subventions ne peut être juridiquement sécurisée.

Il est donc proposé au Conseil métropolitain d'autoriser la signature d'avenants de prolongation pour les projets concernés, afin de sécuriser juridiquement la poursuite du versement des subventions et la mise en œuvre des projets.

3. Projets concernés par les avenants de prolongation

Les demandes de prolongation concernent treize projets de solidarité internationale sur les 29 projets en cours de mise en œuvre et soutenus par Bordeaux Métropole. Ces projets visent l'amélioration durable de l'accès à des services essentiels, notamment l'eau potable, l'assainissement et la gestion durable des déchets, au bénéfice des populations locales.

Les prolongations sollicitées ont pour objet d'adapter les calendriers contractuels aux

